



\*\*\*

**COMPTE RENDU**

L'an deux mil vingt, le dix sept novembre à vingt heures trente,  
Le CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Aubigné s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la Présidence de Mr Youri MOYSAN, Maire.

Présents : Valérie BORDES, Johanna JAMAUX, Jean Charles GRUEL, Pierre Yves GIRAUD, Bruno RICHARD, Isabelle LETOURNOUX, Aurélie MIRAMONT, Stéphanie SAUVEE, Pascal VASNIER

Absents : Bruno DENIAUD

Procurations : Bruno DENIAUD à Pierre Yves GIRAUD

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 11

Secrétaire de séance : Pascal VASNIER

Date de convocation : 6 Novembre 2020

Date d'affichage en mairie : 6 Novembre 2020

Monsieur Le Maire propose de modifier l'intitulé du point 4 initialement prévu en CCAS d'Aubigné : modification membres élus en Modification de composition de commissions communales. Les conseillers n'y voient pas d'objection.

**Renouvellement bail agricole**

**Délibération 2020/35**– Nature de l'acte : 3.3 Locations

Vu la délibération du 2 Février 2010 ;

La parcelle agricole cadastrée A383 La Grande Lande du Feuill, d'une superficie de 1ha 75 ares 79ca, fait l'objet d'un bail agricole au bénéfice de l'EARL Le bout de la ville représentée par M VASNIER.

Ce bail est arrivé à échéance en février 2019. Il convient donc de se prononcer sur son renouvellement pour les neuf prochaines années.

Le loyer est actualisé une fois par an sur la base de la variation de l'indice des fermages et payable à compter du 29 septembre de chaque année échue.

Monsieur le Maire propose un renouvellement dans les mêmes conditions que le contrat initial.

Monsieur VASNIER étant concerné personnellement en qualité d'exploitant de la parcelle ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITE** :

- **DECIDE** de reconduire le bail agricole accordé à l'EARL Le bout de la ville, dans les mêmes conditions que le contrat initial.
- **CONSENT** la location pour 9 années consécutives de la parcelle A383 d'une superficie de 1ha 75ares 79ca

**Convention Département / Commune : assistance technique Assainissement**

**Délibération 2020/36**– Nature de l'acte : 8.8 Environnement

Le Département accompagne la commune depuis plusieurs années dans l'assistance technique de son système d'assainissement.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2021-2024, une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (maintien du tarif annuel de 0,41€/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal (ou des systèmes d'assainissement de son périmètre).

L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodique.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R 3232-1 à R 3232-1-4 du code général des collectivités territoriales, la collectivité éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogeant au code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

### Modification de la composition de la commission Cimetière

**Délibération 2020/37**– Nature de l'acte : 5.3 Désignations des représentants

Vu la délibération 2020/04 du 4 Juin 2020, nommant les membres des commissions municipales ;

La commission Cimetière regroupe trois membres en sus du Président Youri MOYSAN : Stéphanie SAUVEE, Pascal VASNIER, Isabelle LETOURNOUX.

Pierre Yves GIRAUD souhaite intégrer la commission Cimetière.

Monsieur Le Maire décide de nommer les membres élus suivants :

- Stéphanie SAUVEE
- Isabelle LETOURNOUX
- Pascal VASNIER
- Pierre Yves GIRAUD

### Modification de la composition du CCAS Aubigné

**Délibération 2020/38**– Nature de l'acte : 5.3 Désignations des représentants

Le contrôle de légalité de la Préfecture d'Ille et Vilaine a informé la commune que son arrêté de nomination des membres du CCAS d'Aubigné n'était pas conforme, les représentants des associations obligatoires (un représentant des associations familiales (sur proposition de l'Union départementale des associations familiales - UDAF); un représentant des associations de retraités et de personnes âgées; un représentant des personnes handicapées; un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions) n'étant pas précisés.

La commune ne pouvant nommer de représentant à ces associations, faute de candidat, et le nombre de membre non élus devant impérativement être identique aux membres élus, la commune doit retirer un membre élu du conseil d'administration du CCAS d'Aubigné.

Les membres élus du CCAS d'Aubigné sont : Youri MOYSAN (Président), Pascal VASNIER, Stéphanie SAUVEE, Isabelle LETOURNOUX, Bruno RICHARD et Jean Charles GRUEL.

Le nombre de membre élu minimal est de 4. Monsieur Le Maire demande aux élus lequel d'entre eux souhaite démissionner. M GRUEL propose sa démission des membres élus.

Monsieur Le Maire décide de nommer les membres élus suivants :

- Stéphanie SAUVEE
- Isabelle LETOURNOUX
- Bruno RICHARD
- Pascal VASNIER

### Convention GRDF / Aubigné

**Délibération 2020/39**– Nature de l'acte : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Vu la délibération 2020/32 du 29 Septembre 2020 n'autorisant pas Monsieur le Maire à signer la convention GRDF suite à un avis défavorable de la commission Infrastructure Bâtiments Communaux concernant le tracé (passage des canalisations dans le bourg de la commune) ;

Monsieur Le Maire a été recontacté par GRDF. La société a transmis à la commune une nouvelle convention avec un tracé modifié concernant le raccordement de l'unité de biométhane AUBIOGAZ (la masse).

Le passage se fera du bout de la ville vers la Chevrue puis la Provotais pour desservir Saint Médard sur Ille et non plus Chevaigné.

Le conseil municipal souhaite qu'il soit précisé dans la convention que le bitume soit renforcé pour éviter tout affaissement sur les canalisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention GRDF.

### Aménagement du cimetière : devis

**Délibération 2020/40**– Nature de l'acte : 8.4 Aménagement du territoire

Une commission cimetière s'est tenue le 20 Juillet 2020, ayant pour objet l'aménagement de l'extension du cimetière comprenant un jardin des souvenirs, des cavurnes, deux bancs courbés, un ossuaire, des allées en béton désactivé ou taloché.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour effectuer des devis sur la marbrerie :

<b>MARBRERIE</b>	<b>SOFUNAIR (ANDOUILLE)</b>	<b>BREIZH GRANIT INTERNATIONNAL (FEINS)</b>	<b>DECO GRANIT (MONTREUIL SUR ILLE)</b>	<b>MUNIER (LERRAIN - VOSGES)</b>
	<b>MONTANT HT</b>			
Ossuaire	1 712.50 €	2 500.00 €	Pas de retour	4 559.03 €
Cavurnes	1 625.00 €	1 680.00 €		2 255.43 €
Jardin du souvenir	1 550.00 €	3 180.00 €		5 521.13 €
Bancs	1 250.00 €	420.00 €		2580.66
Terrassement		1 667.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 137.50 €</b>	<b>9 447.00 €</b>		<b>14 916.25 €</b>

Quelques modifications sont souhaitées sur la stèle (hauteur...)... Une rencontre entre la commission cimetière et l'entreprise choisie sera organisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **2 ABSTENTIONS, 2 CONTRE, 7 POUR** :

- **DECIDE** de choisir l'entreprise SOFUNAIR pour la marbrerie.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

## Rénovation Façade Mairie

**Délibération 2020/41**– Nature de l'acte : 8.4 Aménagement du territoire

Une commission Infrastructure Bâtiments Communaux s'est tenue le 10 Novembre 2020, ayant pour objet d'étudier les devis de la rénovation de la façade pignon Sud et Ouest de la mairie.

Trois devis ont été reçus avec un écart important entre chaque.

	<b>SNPR (St Jacques de la lande)</b>	<b>GREVET (Guingamp)</b>	<b>JOUBREL (La Mézière)</b>
Installation / fin chantier	893.80 €	3 246.75 €	3 535.00 €
Echafaudage / protection	6 748.50 €	8 631.36 €	7 475.00 €
Nettoyage déjointement purge	4 259.65 €		4 770.33 €
Parement réparable	5 719.40 €	7 951.22 €	8 321.68 €
Parement irréparable / remplacement	1 189.35 €	40 644.44 €	15 208.67 €
Finition jointement / enduit	5 169.80 €	20 331.54 €	5 451.53 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 980.50 €</b>	<b>80 805.31 €</b>	<b>44 762.21 €</b>

Une subvention DETR a été accordée à la commune pour ce dossier pour un montant de 8153€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITE** :

- **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise JOUBREL d'un montant de 44 762,21€ HT pour la rénovation de la façade de la mairie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

## Arbre Rue de la Grange

**Délibération 2020/42**– Nature de l'acte : 8.4 Aménagement du territoire

Vu la délibération 2020/22 du 30 Juin 2020, concernant la vente de la parcelle A484 située Rue de la Grange ;

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux que les acquéreurs souhaitent l'abatage d'un arbre sur la parcelle.

Il est proposé deux options :

- Option 1 : don au comité des fêtes d'Aubigné
- Option 2 : proposer aux aubinois, au plus offrant, d'abattre l'arbre et de le récupérer. Cette proposition sera faite par les moyens de communication communaux (facebook, site internet et panneapocket).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITE** :

- **CHOISIT** l'option 1, faire don de l'arbre au comité des fêtes d'Aubigné
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.